

Québec, le 16 décembre 2014

Monsieur Serge Brassat
Directeur général
Cégep Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Objet : Suivis apportés à l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) et à l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 24 novembre 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des moyens entrepris par le Cégep Édouard-Montpetit pour faire suite à l'évaluation du programme *Sciences de la nature* et à l'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport publié en juin 2006, la Commission concluait que le programme Sciences de la nature du Cégep Édouard-Montpetit était un programme de qualité, mais que le comité de programme était peu efficace et que la prise en charge des buts généraux du programme se faisait de manière non concertée et non structurée. La Commission avait donc recommandé au Cégep de prendre les moyens pour assurer la cohérence du programme dans une approche de concertation de toutes les composantes du programme. Pour tenir compte de cette recommandation, le Cégep a notamment élaboré un plan-cadre portant sur l'épreuve synthèse de programme et il organise des journées de réflexion sur différents sujets, par exemple la démarche expérimentale et les stratégies pédagogiques. Le Cégep a aussi rédigé un Cadre de gestion des programmes d'études, duquel ont découlé les règles de fonctionnement du comité de programme de Sciences de la nature. Ces règles balisent, entre autres, le processus de nomination, la durée du mandat et le rôle du coordonnateur de programme, ainsi que le rôle de coordination du comité et son processus décisionnel. De plus, le Cégep a dressé le portrait du diplômé du programme Sciences de la nature, qui présente les trois grandes dimensions caractérisant le diplômé, précisé ensuite par des compétences, elles-mêmes rattachées aux objectifs ministériels et aux buts du programme. Après avoir étudié l'ensemble des documents transmis, la Commission considère que les actions du Cégep sont pertinentes. Particulièrement, la mise en œuvre des règles de fonctionnement du

comité de programme devrait améliorer la cohérence du programme ainsi que la concertation et le portrait du diplômé devrait favoriser la prise en charge des buts généraux du programme. Elle lève donc la recommandation.

Dans son rapport d'avril 2005 concernant l'évaluation institutionnelle, la Commission recommandait au Cégep Édouard-Montpetit d'élaborer et de mettre en œuvre tous les programmes prévus par sa Politique de gestion des ressources humaines (PGRH), notamment ceux relatifs à l'évaluation du personnel permanent. Pour répondre à cette recommandation, le Cégep a développé certains programmes, par exemple le Programme d'évaluation du nouveau personnel enseignant non permanent et le Programme de reconnaissance et d'appréciation du personnel. Il a aussi adopté en 2013 le Programme d'évaluation formative des enseignements, qu'il a fait parvenir à la Commission, accompagné d'un bilan succinct de son démarrage. Ce programme, rédigé en conformité avec la PGRH de l'établissement, est le fruit d'une collaboration entre le Cégep et le Syndicat des professeurs et professeures. Il présente, entre autres, ses objectifs, son champ d'application, ses objets d'évaluation et son processus d'évaluation. Le Cégep a débuté sa mise en œuvre à l'automne 2013 et la poursuit en 2014-2015. La Commission note que les actions entreprises par le Cégep en ce qui a trait à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes prévus dans sa PGRH sont pertinentes et satisfaisantes. Conséquemment, elle lève la recommandation.

La Commission recommandait également au Cégep, dans son rapport concernant l'évaluation institutionnelle, de développer des processus efficaces de planification, de suivi et d'évaluation des résultats. Dans son suivi, le Cégep présente sa base de données du *Plan stratégique 2012-2017*, outil utilisé par le comité de direction pour suivre la mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs stratégiques. Le Cégep a produit en outre un rapport d'action faisant état de l'avancement des activités consignées dans la base de données. La Commission considère que le Cégep a mis en place un processus adéquat pour planifier et évaluer les activités de ses directions et services. Elle estime que les suites données par le Cégep sont satisfaisantes et lève donc cette recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Josée Mercier, directrice des études